

SP SARCELLES
25 12 24

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 39.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Alain GOLETTA (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Avenants n°2 (lot 3), n°3 (lots 1/2/4) et n°4 (lot 5) au marché de construction du groupe scolaire.

M. le MAIRE fait un point d'avancée à l'Assemblée sur la construction du nouveau groupe scolaire de la commune.

Vu le C.G.C.T,

Vu la délibération n°83/2019 du 23 décembre 2019 portant sur la signature des marchés de travaux pour les lots n°2, 3 et 5,

Vu la délibération n°13/2020 du 17 février 2020 portant sur la signature du marché de travaux pour le lot n°1,

Vu la délibération n°16/2020 du 9 mars 2020 portant sur la signature du marché de travaux pour le lot n°4,

Vu la délibération n°45/2021 du 12 juillet 2021 portant sur l'avenant n°1 (5 lots) relatif à la réalisation d'une cantine avec production sur place,

Vu la décision Municipale n°05/2021 en date du 21 septembre 2021 portant sur l'avenant n°2 (lot 5) pour le changement de nom de la société LHOTELLIER OISE TP en LIF TP,

Vu la délibération n°22/2023 du 13 juillet 2023 relative aux avenants n°2 (lots 1/2/4) et n°3 (lot 5),

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 19 décembre 2024,

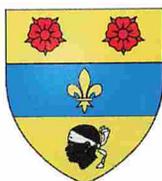
Considérant l'impact financier sur les 5 lots œuvrant pour la réalisation du groupe scolaire selon le détail ci-après :

Transmise le

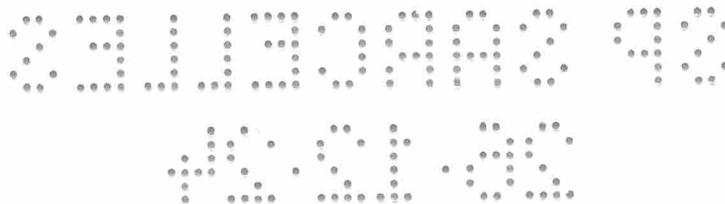
21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024



VILLE DE VEMARS



Pour le lot n°1 (marché n° 2020T01 – avenant n°3) - gros œuvre - clos et couvert :

	Montant HT	Tva 20 %	Montant TTC	Date de l'acte
Marché initial	2 216 480.24 €	443 296.04 €	2 659 776.28 €	17/02/2020
Avenant n°1	123 745.25 €	24 749.05 €	148 494.30 €	12/07/2021
Avenant n°2	408 355.66 €	81 671.13 €	490 026.79 €	13/07/2023
Avenant n°3	4 545.20 €	909.04 €	5 454.24 €	

Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial l'article suivant :

Article n°01 - Etalement voile-ragréage de sol et réservation poutre béton JD cuisine :
Réalisation du piquage d'une réservation CVC dans une poutre de structure entre cuisine et salle de restauration primaire.

Poste de dépenses et qualification	N° FTM	N° de devis	N° OS	Montant en € HT
Etalement voile-ragréage de sol et réservation poutre béton JD cuisine	FTM N°017		OS N°7	4 545.20 €
Total				4 545.20 €

Pour le lot n°2 (marché n°2019T05 – avenant n°3) - finition :

	Montant HT	Tva 20 %	Montant TTC	Date de l'acte
Marché initial	922 492.70 €	184 498.54 €	1 106 991.24 €	23/12/2019
Avenant n°1	74 782.39 €	14 956.48 €	89 738.87 €	12/07/2021
Avenant n°2	27 587.30 €	5 517.46 €	33 104.76 €	13/07/2023
Avenant n°3	5 108.50 €	1 021.70 €	6 130.20 €	

Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial l'article suivant :

Article n°01- Modification Local ATSEM :
Sur demande de la Maîtrise d'Ouvrage et des utilisateurs de permuter les locaux ATSEM et bureau de direction maternelle.

Article n°02 - Locaux techniques et cuisine :
Travaux de fourniture et pose plafond coupe-feu dans les locaux techniques, et carrelage en zone cuisine.

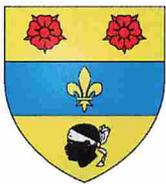
Poste de dépenses et qualification	N° FTM	N° de devis	N° OS	Montant en € HT
Modification local ATSEM	FTM N°012		OS N°8	2 110.00 €
Salle à manger élémentaire	FTM N°018		OS N°9	2 998.50 €
Total				5 108.50 €

Pour le lot n°3 (marché n°2019T05 – avenant n°2) - Chauffage - ventilation - plomberie :

	Montant HT	Tva 20 %	Montant TTC	Date de l'acte
Marché initial	889 977.32 €	177 995.46 €	1 067 972.78 €	23/12/2019
Avenant n°1	201 799.38 €	40 359.87 €	242 159.25 €	12/07/2021
Avenant n°2	68 205.33 €	13 641.06 €	81 846.39 €	

Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial l'article suivant :

Article n°01 - Matériel complémentaire de cuisine pour les besoins de restauration du groupe scolaire :
Sur demande de la Maîtrise d'Ouvrage, l'office de préchauffage du Groupe Scolaire est modifié en Cuisine de Préparation. Cette modification nécessite du matériel complémentaire.



VILLE DE VEMARS



Article n°02 -Travaux supplémentaires cuisine :

Modification des installations et mobilier de préparation suivant les observations des utilisateurs.

Article n°03 - Amélioration du projet de la cuisine :

Modification des installations et mobilier de préparation suivant les observations des utilisateurs.

Poste de dépenses et qualification	N °FTM	N °de devis	N °OS	Montant en € HT
Modification de la cuisine	FTM N°015		OS N°6	57 500.00
Salle à manger élémentaire	FTM N°020		OS N°7	7 729.33
Prolongation du planning des travaux tranche n°1	FTM N°024		OS N°8	2 976.00
			Total	68 205.33 €

Pour le lot n°4 (marché n°2020T02 – avenant n°3) - électricité courants forts et faibles :

	Montant HT	Tva 20 %	Montant TTC	Date de l'acte
Marché initial	335 888.59 €	67 177.71 €	403 066.30 €	09/03/2020
Avenant n°1	89 763,17 €	17 952.63 €	107 715.80 €	12/07/2021
Avenant n°2	31 152,01 €	6 230.40 €	37 382.41 €	13/07/2023
Avenant n°3	875.58 €	175.11 €	1 050.69 €	

Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial l'article suivant :

Article n°01 - Modification interrupteurs dortoirs :

Concerne le remplacement des détecteurs par des interrupteurs pour les 3 dortoirs de la maternelle.

Poste de dépenses et qualification	N °FTM	N °de devis	N °OS	Montant en € HT
Interrupteur dortoir	FTM 021		OS N°9	875.58 €
			Total	875.58 €

Pour le lot n°5 (marché n°2019T05 – avenant n°4) - voirie et réseaux divers :

	Montant HT	Tva 20 %	Montant TTC	Date de l'acte
Marché initial	822 416.29 €	164 483.25 €	986 899.54 €	23/12/2019
Avenant n°1	8 032.97 €	1 606.59 €	9 639.56 €	12/07/2021
Avenant n°2	00.00 €	00.00 €	00.00 €	21/09/2021
Avenant n°3	30 537.38 €	6 107.47 €	36 644.85 €	13/07/2023
Avenant n°4	18 568.65 €	3 713.73 €	22 282.38 €	

Le présent avenant a pour objet l'intégration dans le cadre du marché initial des trois articles suivants :

Article n°01 - EP et pose de canalisation :

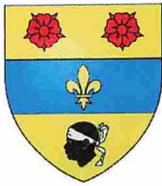
Sur demande de VEOLIA d'un raccord EP sous voirie en fonte à la place d'un PVC.

Article n°02 - Sondage et analyse des terres :

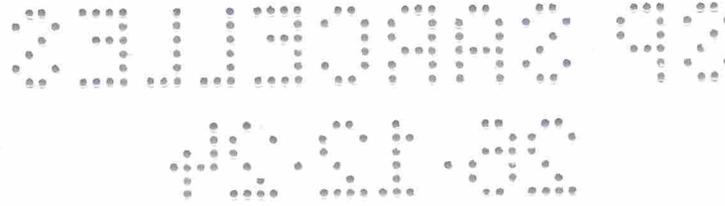
Analyse des terres sur site pour quantifier le degré et l'étendue d'éventuelles pollutions.

Article n°03 - Modification des jeux et réalisation de terrasses maçonnées au droit des classes en façade nord :

Modification des jeux au marché suite à la demande des utilisateurs et réalisation de terrasses maçonnées (béton balayé) au droit des classes en façade Nord sur demande de l'utilisateur (équipe pédagogique).



VILLE DE VEMARS



Poste de dépenses et qualification	N °FTM	N °de devis	N °OS	Montant en € HT
EP et pose de canalisation	FTM N°010		OS N°8	7 102.32 €
Sondage et analyse des terres	FTM N°008		OS N°4	3 780.00 €
Modification des jeux et réalisation de terrasses maçonnées au droit des classes en façade nord	FTM N°009 et 011		OS N°7	7 686.33 €
Total				18 568.65 €

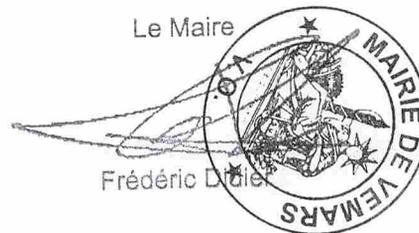
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE à signer les avenants n°2, n°3 et n°4 à la construction du groupe scolaire ci-annexés et selon les montants détaillés ci-dessus,
- ✓ **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Frédéric D'Almeida